

Vendredi 30 novembre 2018

Marie-Jeanne Verny Professeure des Universités Présidente du CREO-Lengadòc lengadoc@felco-creo.org

à Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Madame la Rectrice,

Élus, représentants syndicaux, représentants d'associations membres du conseil académique des langues régionales, ont apprécié, lors de la tenue de ce dernier le 27 juin dernier (Voir compte rendu sur notre site <a href="http://www.felco-creo.org/1649-2/">http://www.felco-creo.org/1649-2/</a>), vos engagements et les mesures que vous avez annoncées pour reconstruire l'enseignement de nos langues mis à mal depuis plusieurs années.

Parmi ces engagements, il y avait

- la nécessité d'établir enfin un bilan académique sérieux de ces enseignements (établissements, effectifs, ressources) et de proposer des perspectives de développement.
- la mise en place de groupes techniques de travail associant représentants du personnels, représentants de l'administration et élus.

Ce CALR a été l'occasion d'évoquer la nécessaire signature de la déclinaison académique de de la convention Etat / Régions du 26 janvier 2017.

Un compte rendu du CALR devait être mis à la disposition des membres du conseil.

Sur tous ces points, Madame la Rectrice, nous sommes dans l'attente de vos décisions dont nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part.

D'autre part, le CREO est toujours sans nouvelles des suites données au courrier qui vous a été adressé le 12 novembre dernier (<a href="http://www.felco-creo.org/11-11-18-lettre-du-creo-lengadoc-a-madame-la-rectrice/">http://www.felco-creo.org/11-11-18-lettre-du-creo-lengadoc-a-madame-la-rectrice/</a>) dans lequel nous évoquions les problèmes restés en suspens et concernant notamment le suivi et la cohérence des cursus.

Nous nous permettons donc de renouveler notre demande de rendez-vous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Vez

Copie aux membres du CALR

- organisations syndicales
- élus représentants les collectivités